



Loi sur la taxe des véhicules automobiles et des bateaux

Christelle Luisier Brodard
conseillère d'Etat, cheffe du DIT
Pascal Chatagny
chef du SAN

Département des institutions et du territoire (DIT)
Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Conférence de presse – 8 novembre 2021



Christelle Luisier Brodard

Conseillère d'Etat,
Cheffe du Département des institutions et du territoire

Contexte fédéral

- Feuille de route sur la mobilité électrique dès 2022
- Prescriptions concernant les émissions de CO2
- Stratégie climatique
- Neutralité carbone dès 2050

Contexte cantonal

- Plan climat vaudois
- Plan des mesures OPair
- Conception cantonale de l'énergie (CoCEn)
- Urgence climatique déclarée par le Grand Conseil en mars 2019
- Plusieurs objets parlementaires

LTVB - Réflexions autour de la LTVB

Facteurs d'influences

- Le climat
- La société
- La technologie
- Les politiques
- Les objectifs



LTVB fixe :

- Les bases légales
- Les objectifs
- Le contexte et la volonté politique.



RTVB fixe :

- Les bonus
- Les malus
- Les exemptions
-



Pilotage par le Conseil d'Etat :

- Adaptations des politiques publiques
- Des mesures et objectifs



Les objectifs de la LTVB (1)

- **Disposer d'une loi qui corresponde aux exigences actuelles en termes d'environnement et de mobilité, ainsi qu'aux évolutions technologiques**
- **Inciter à l'acquisition de véhicules plus efficaces**
- **Enregistrer chaque année au moins 15% de véhicules électriques sur l'ensemble des nouvelles immatriculations**

Les objectifs de la LTVB (2)

- **Inscrire** formellement dans la loi la pratique de taxation actuelle basée sur les **critères de poids et de puissance** pour les voitures automobiles légères
- **Répondre aux différents objets parlementaires déposés au Grand Conseil**
- **Soutenir les entreprises avec des tarifs différenciés** pour les véhicules de livraison (-3,5 tonnes) et une réduction pour les véhicules automobiles de transport lourd (+3,5 tonnes)

Les étapes

- Consultation sur l'avant-projet de loi entre le 20 juin et le 30 septembre 2020
- 36 retours ont été adressés provenant des partis politiques, organisations et associations, autorités cantonales et quelques communes
- Remise du projet de loi au Grand Conseil : novembre 2021
- Date d'entrée en vigueur souhaitée : 1^{er} janvier 2024

LTVB – changements principaux (1)

1. Modifications tarifs
2. Rabais et malus
3. Exonérations
4. Soutien aux entreprises

LTVB – changements principaux (2)

→ Modifications tarifaires

- **Suppression de la taxe de base de 40 CHF** perçue sur les véhicules automobiles légers de transport (moins de 3,5 tonnes)
- **Suppression de la double taxation des plaques interchangeable**
- **Modification des tarifs des remorques de transport jusqu'à 1'000 kg**

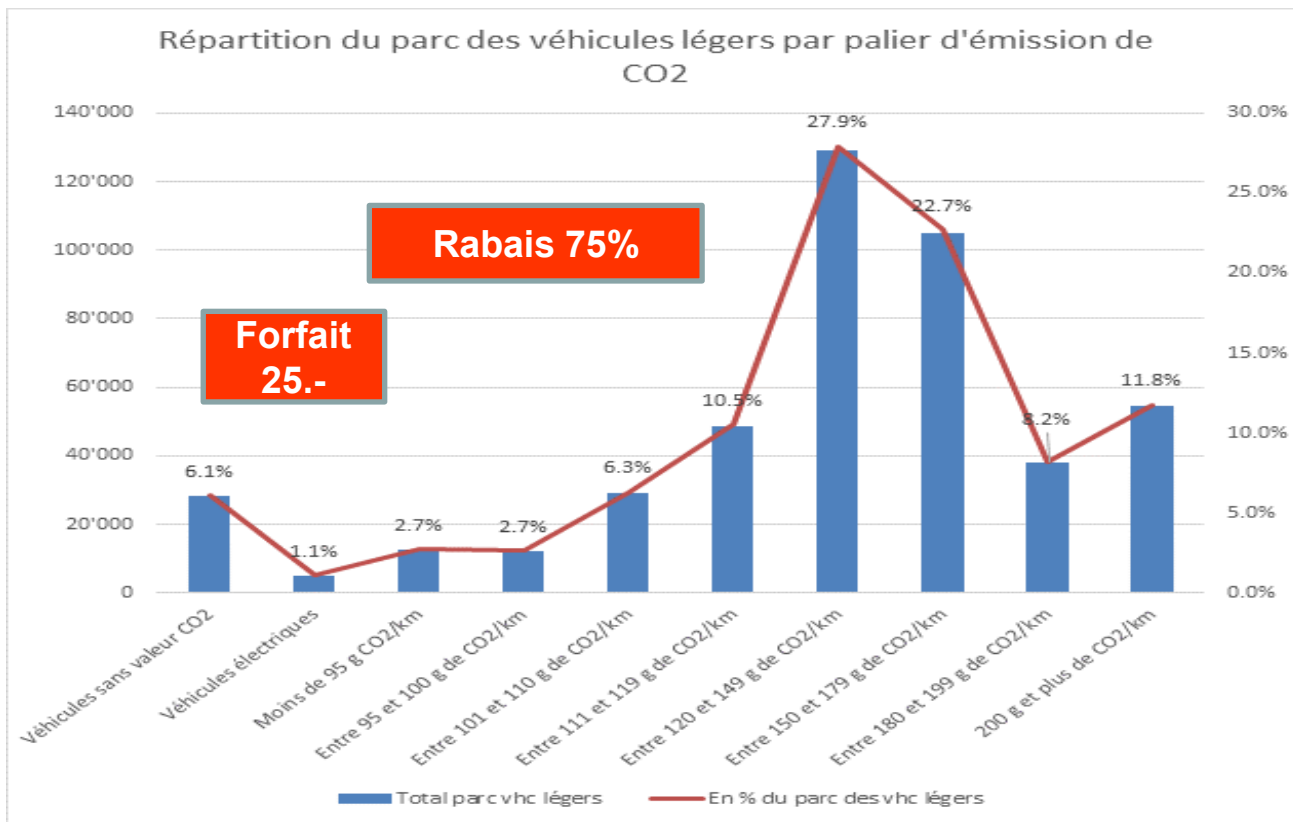
LTVB – changements principaux (3)

→ LTVB prévoit un **rabais** maximum de 90% pour les voitures moins polluantes et un **malus** de maximum 50% pour les plus polluantes.

Le CE envisage des échelles à trois niveaux :

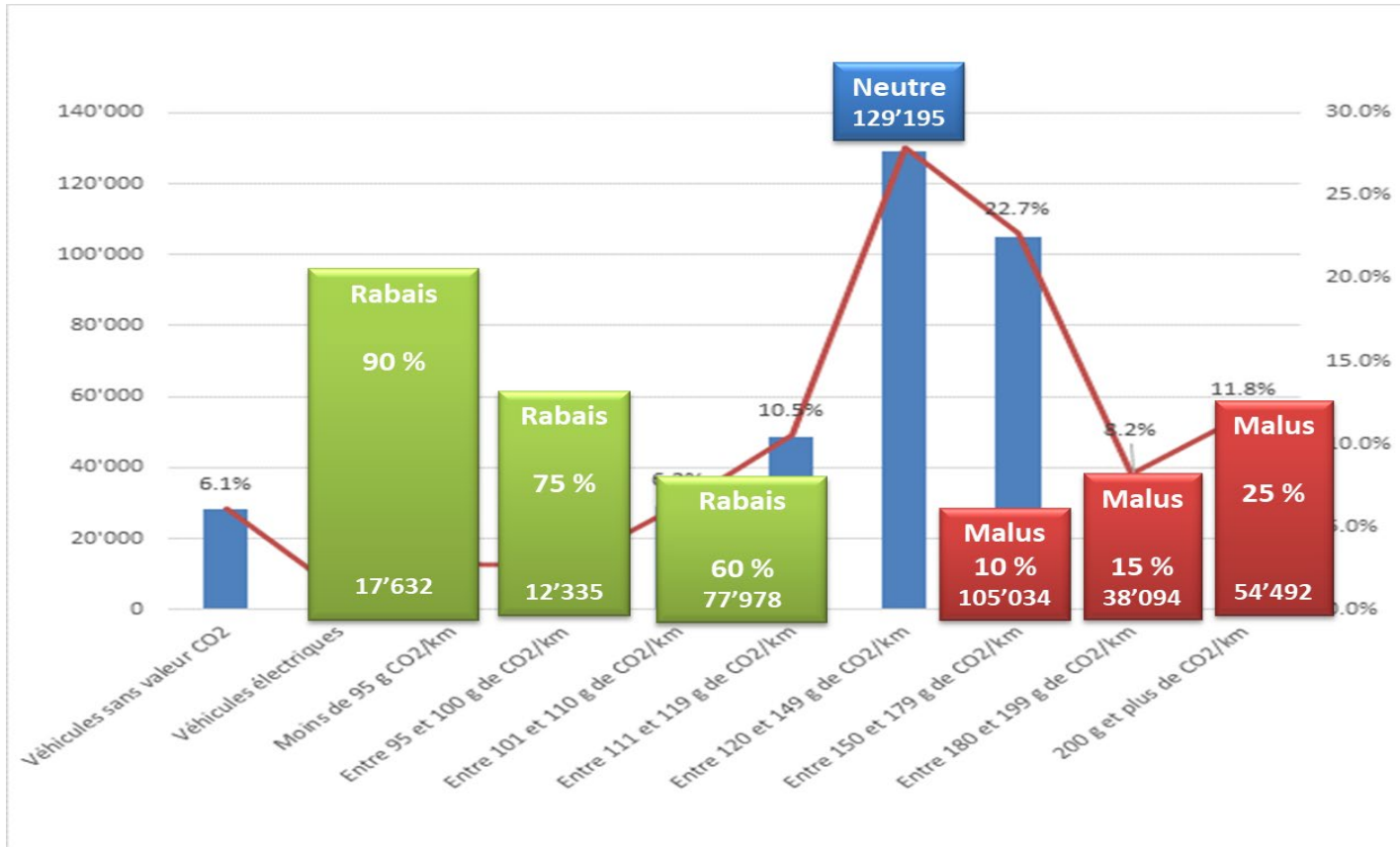
- **Rabais différenciés en fonction des émissions de CO² : - 60%; - 75%; - 90%**
- **Malus différenciés en fonction des émissions de CO² : + 10%; + 15%; + 25%**

Situation actuelle



Véhicules équipés d'un filtre à particules immatriculés - avant le 31 décembre 2013 - bénéficient d'un rabais de 50%

LTVB révisée – Rabais et majorations proposés



LTVB – changements principaux (4)

→ Exonérations

- **Exonération de minimum 50% sur demande** : véhicules appartenant à des personnes infirmes ou ayant à charge une personne infirme
- **Exonération totale (au maximum pendant 24 mois)** : voitures de tourisme légères à motorisation uniquement électrique

LTVB – changements principaux (5)

→ Soutien aux entreprises

- Tarif différencié pour les voitures de livraison légères
- Réduction du tarif des voitures automobiles lourdes de transports
- Forfait pour les bateaux appartenant aux pêcheurs professionnels

Impact financier du projet

- **Diminution globale des rentrées financières de CHF 6,5 millions liée aux différentes adaptations tarifaires :**
 - Suppression taxe de base
 - Double taxation interchangeable
 - Exonérations
 - Modifications de tarifs, etc.

Utilisation des malus: crédit d'investissement

- **Financement du soutien à la mobilité électrique et des mesures visant à réduire les émissions de CO2 :**
 - Crédit d'investissement de 25 millions sur cinq ans présenté dès l'entrée en vigueur de la loi révisée et financé par les majorations de la taxe

Mesures de soutien prévues

- **Mesures de soutien visant à réduire les émissions de CO2 liées au trafic routier, financées par les majorations:**
 - Aide individuelle à l'achat d'une voiture électrique jusqu'à 2,5 tonnes
 - Soutien à l'installation de bornes électriques (suivi et contrôle par le service en charge de l'énergie)
 - Soutien à la création de places d'autopartage (suivi et contrôle par le service en charge de la mobilité)

→ *L'efficacité des mesures sera évaluée par le CE deux ans après l'entrée en vigueur du décret*



Pascal Chatagny

Chef du Service des automobiles et de la navigation

LTVB – Tarifs (1)

Voiture de tourisme, voitures automobiles légères, minibus			
LTVB actuelle		Projet LTVB	
Taxe selon le poids		Taxe selon le poids	
Jusqu'à 2'000 kg	0.15	Jusqu'à 2'500 kg	0.15
Pour chaque kilo supplémentaire	0.30	Pour chaque kilo supplémentaire	0.30
Taxe selon la puissance		Taxe selon la puissance	
Jusqu'à 100 kW	2.00	Jusqu'à 100 kW	1.60
Pour chaque kW supplémentaire	3.00	Pour chaque kW supplémentaire	4.00

LTVB – Tarifs (2)

Voiture de livraison, tracteurs, tracteurs à sellette, chariots à moteur			
LTVB		Projet LTVB	
Taxe selon le poids		Taxe selon le poids	
Jusqu'à 2'000 kg	0.15	Jusqu'à 2'500 kg	0.10
Pour chaque kilo supplémentaire	0.30	Pour chaque kilo supplémentaire	0.30
Taxe selon la puissance		Taxe selon la puissance	
Jusqu'à 100 kW	2.00	Jusqu'à 120 kW	1.60
Pour chaque kW supplémentaire	3.00	Pour chaque kW supplémentaire	4.00

LTVB – Tarifs (3)

Voitures automobiles de transport lourdes (excédant 3'500 kg), à l'exception des tracteurs à sellette			
LTVB		Projet LTVB	
Tarif selon le poids total		Tarif selon le poids total	
Jusqu'à 4'000 kg	560.00	Jusqu'à 4'000 kg	450.00
Pour chaque tranche de 1'000 kg supplémentaire	140.00	Pour chaque tranche de 1'000 kg supplémentaire	110.00

LTVB – Tarifs (4)

Remorques de transport			
LTVB		Projet LTVB	
Tarif selon le poids total		Tarif selon le poids total	
Jusqu'à 250 kg	65.00	--	
De 251 à 500 kg	129.00	Jusqu'à 500 kg	50.00
De 501 à 1'000 kg	194.00	De 501 à 1'000 kg	100.00

Tracteurs à sellette lourds			
LTVB		Projet LTVB	
Tarif selon le poids total		Tarif selon le poids à vide	
Jusqu'à 4'000 kg	560.00	Jusqu'à 4'000 kg	450.00
Pour chaque tranche de 1'000 kg supplémentaire	140.00	Pour chaque tranche de 1'000 kg supplémentaire	110.00

LTVB – Tarifs (5)

Bateaux des pêcheurs professionnels			
LTVB		Projet LTVB	
Tarif selon la longueur		--	
Jusqu'à 5 m	35.00	Forfait	50.00
Pour chaque décimètre supplémentaire	2.00	--	--
Taxe selon la puissance des moteurs dont les bateaux sont équipés		--	--
Jusqu'à 6 kW	30.00	--	--
Pour chaque kW supplémentaire jusqu'à 200 kW	4.00	--	--
Pour chaque kW supplémentaire dès 201 kW	8.00	--	--

Merci de votre attention

Annexes (suite) :

- Tableaux comparatifs et exemples

Annexe 1 - Bonus/malus selon émissions CO²

Véhicules immatriculés jusqu'au 31.12.2020 /NEDC	Véhicules immatriculés dès le 01.01.2021 / WLTP	Taux rabais
Moins de 95 gr CO ₂ /km	Moins de 118 gr CO ₂ /km	- 90%
Entre 95 et 100 gr CO ₂ /km	Entre 118 et 124 gr CO ₂ /km	- 75%
Entre 101 et 119 gr CO ₂ /km	Entre 125 et 148 gr CO ₂ /km	- 60%

Véhicules immatriculés jusqu'au 31.12.2020 /NEDC	Véhicules immatriculés dès le 01.01.2021 / WLTP	Taux malus
Entre 150 et 179 gr CO ₂ /km	Entre 187 et 222 gr CO ₂ / km	+ 10%
Entre 180 et 199 gr CO ₂ /km	Entre 223 et 247 gr CO ₂ / km	+ 15%
200 gr CO ₂ /km et plus	248 gr CO ₂ / km et plus	+ 25%
Emissions pas connues	Emissions pas connues	+ 15%

→ *Changement de normes européennes au 31 décembre 2020 pour la classification des véhicules selon leurs émissions de CO₂/km. Passage de la norme NEDC à la norme WLTP*

Annexe 2 – Tarifs bateaux / comparaison cantonale

Taxes pour deux types de bateaux – comparaison intercantonale		
Canton	Bateau 1	Bateau 2
Vaud	597.00	201.00
Projet Vaud pêcheur	50.00	50.00
Genève	850.30	196.90
Valais	685.00	189.00
Valais pêcheur	298.00	99.60
Fribourg	1573.00	335.50
Fribourg pêcheur	48.50	48.50
Neuchâtel	1204.00	255.00
Neuchâtel pêcheur	100.00	100.00

* Bateau 1 : Proteau Prophil, longueur 6.95, largeur 2.43 et puissance 129

**Bateau 2 : Anthonet Vega, longueur 7.00, largeur 2.17 et puissance 29.8

Annexe 3 - Taxes actuelles et futures / exemples de modèles de véhicules – toutes mesures comprises

Marque et modèles de véhicule	Emissions de CO2	Puissance en KW	Poids total en kg	Vaud Actuel	Vaud Projet
Renault Zoe	0	100	1'988	25.00	45.80
Tesla Model 3	0	340	2'305	25.00	146.50
VW Golf 7 1.0 TSI	109	85	1'780	119.20	161.20
Citroën C4 SpaceTourer	117	96	1'970	131.80	179.60
VW Touran 1.5TSI	130	110	2'250	645.00	537.50
Renault Kangoo cDi115	131	85	2'100	541.40	451.00
Seat Alhambra 2.0TDI	168	130	2'590	807.00	750.20
BMW 440i xDrive	174	240	2'245	1'033.50	1'162.40
Range Rover Evoque P300 AWD	191	221	2'450	1'038.00	1'163.20
Porsche Cayenne	216	250	2'830	1'239.00	1'542.50
BMW M850i xDrive	221	390	2'395	1'528.50	2'099.00
Mercedes-Benz AMG C43	224	287	2'315	1'195.50	1'569.00

Annexe 4 - Impacts sur la taxe des sociétés - exemples

Nom société	Type de véhicule	Nombre de véhicules	Taxe totale facturée selon LTVB/RTVB actuels	Taxe totale selon projet révision LTVB/RTVB	Différence
Société E	Voitures de tourisme, minibus	18	12'828.70	13'089.75	261.05
	Véhicules de livraison	45	41'345.00	38'541.45	-2'803.55
	Véhicules lourds	12	26'698.00	19'067.50	-7'630.50
	Véhicules de travail	3	205.00	205.00	0.00
	Remorques de transport	53	19'121.00	19'121.00	0.00
	Remorques de travail	2	112.00	224.00	112.00
Total Société E		133	100'309.70	90'248.70	-10'061.00
Société F	Voitures de tourisme, minibus	2	2'136.00	2'407.50	271.50
	Véhicules de livraison	3	2'961.00	2'519.65	-441.35
	Véhicules lourds	3	5'712.00	4'509.00	-1'203.00
	Remorques de transport	5	1'550.00	1'550.00	0.00
Total Société F		13	12'359.00	10'986.15	-1'372.85
Société G	Voitures de tourisme, minibus	27	21'602.25	21'807.85	205.60
	Véhicules lourds	14	21'777.00	17'222.00	-4'555.00
	Remorques de transport	2	452.00	358.00	-94.00
Total Société G		43	43'831.25	39'387.85	-4'443.40